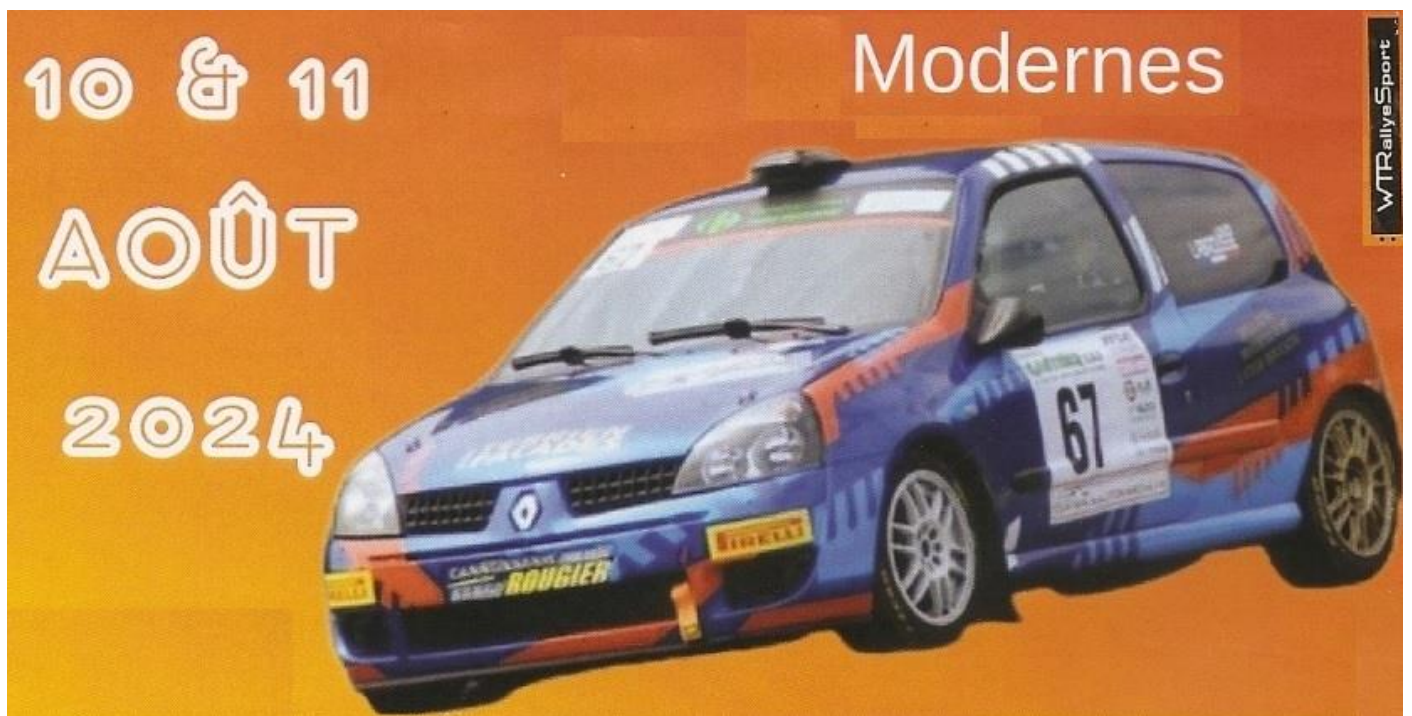




RALLYE 24



Règlement particulier – MODERNES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

25^{ème} Rallye 24 Dordogne Périgord



Parution du règlement et ouverture des engagements : [Dimanche 2 juin 2024](#)

Clôture des engagements : [Vendredi 2 août 2024 -minuit](#)

Parution du carnet d'itinéraire : [Dimanche 4 août 2024 à 9h30 au bar « Le Brabant » 1 rue Jean Mermoz 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Dates et heures des reconnaissances : [Dimanche 4 août 2024 de 10h00 à 18h00 et le Samedi 10 août 2024 de 9h00 à 19h00](#)

Vérifications administratives : [Samedi 10 août 2024 de 13h15 à 18h45 au gymnase « Espace Daniel Buffiere » 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Vérifications techniques : [Samedi 10 août 2024 de 13h30 à 19h00 aux Ateliers municipaux 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Heure de mise en place du parc de départ : [Samedi 10 août 2024 à partir de 13h45](#)

1ere réunion des Commissaires Sportifs : [Samedi 10 août 2024 à 18h00 Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des équipages admis au départ : [Samedi 10 août 2024 à 21h00 au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des heures et ordres de départ : [Samedi 10 août 2024 à 21h00 au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Départ du rallye : [Parc fermé, espace Daniel Buffiere le dimanche 11 août 2024 à 8h00 \(1ere VHC\)](#)

Arrivée du rallye : [Parc fermé, espace Daniel Buffiere le dimanche 11 août 2024 à 16h08 \(1ere VHC\)](#)

Vérifications finales : [le dimanche 11 août 2024 aux Ateliers municipaux 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Parc de stationnement des remorques : [Parking obligatoire pour les remorques : Société Périgord Jardins Impasse Pierre Clostermann 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des résultats du rallye : [Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché sur le tableau d'affichage au PC Course.](#)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 Couleurs du Périgord, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, organisent les 10 et 11 août 2024 le 3^{ème} Rallye Régional VHC 24 Dordogne Périgord.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile de la Nouvelle Aquitaine Sud sous le permis d'organisation n° **32** et a reçu l'agrément d'organisation de la FFSA n° **360** pour l'épreuve n° **71816**

Organisateur administratif :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS DU PERIGORD // LAPEYRE // 24420 ANTONNE

Organisateur technique :

ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD // 390 Route du gué rede // 24330 Bassillac et Auberoche

Président : Mr REBIERE Philippe

Secrétariat du Rallye : Chez Mme FANET Magali // 818 route du cuvier // 24390 NAILHAC

Tél : 06.59.10.51.84 // Mail: magali.fanet@gmail.com

A partir du 9 août de 8h00 à 19h00 // Espace Daniel Buffiere // 24330 Bassillac et Auberoche

Référent R.T.S. Ligue Nouvelle Aquitaine Sud : M. Jean BRASSEUR

Allée de Chambéry // 87200 SAINT BRICE SUR VIENNE

Tél : 06 79 01 15 84 // Mail : brasseurjean@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1.1 - OFFICIELS

Affectation des Postes		
Fonction	Nom Prénom	Licence - ASA
DIRECTION DE COURSE - PC		
Directeur Course	DESMOULINS Roger	4799/1110
Adjoint DC PC	BOUCHON Françoise	17644/1004
Adjoint DC PC	PERROT Elisabeth	6567/1003
ES - 1 - 3 - 5		
DIRECTEUR D'ES	CAROF Jean Marie	203852/1101
ADJOINT ES	SAGE Jacky	179616/1009
CHRONO Départ	LAPOUGE Laurent	13530/1101
CHRONO Arrivée	SYLVAIN Alain	234828/1017
ES - 2 - 4 - 6		
DIRECTEUR D'ES	RAYMOND Jean Pierre	12215/1004
ADJOINT ES	PERROT José	6570/1003
CHRONO Départ	DESMOULINS Colette	48038/1006
CHRONO Arrivée	ZONTA Christiane	45048/1003
CLASSEMENT PC		
Classement	BOUGEOIS Monique	132559/1004
COLLEGE		
Président du Collège	COMBE Robert	11108/1006
Membre	MEYER Michèle	2979/1110
Membre	RENON Eliane	57918/1017
Stagiaire	KHABIZI Souad	346666/1018
RELATION AVEC LES CONCURRENTS		
CRAC	BLANC Michel	20772/0805
CRAC	JEAN Philippe	22816/1006
VERIFICATIONS TECHNIQUES		
RESPONSABLE	GAUTHIER Eric	196863/1015
TECHNIQUE	ROQUES Jean-Pierre	178808/0912

TECHNIQUE	PHELIPEAU Jean-Luc	9060/1018
TECHNIQUE	FIORESE Jacky	29296/1017
TECHNIQUE	BOURON Alexandre	329549/1101
RESPONSABLE DES COMMISSAIRES		
	DELESTRE Roger	25321/1006
RELATIONS AVEC LA PRESSE		
	MARSAC Gilles	14912/1015
	AUZEMERY Laurent	244889/1015
SPEAKER		
	COEFFE Gérard	20530/1110

ARTICLE 1.2 - ELIGIBILITE

Le 25^{-ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 avec le Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024
- Le Challenge Rallye pour les filles 2024
- Le Challenge Rallye Périgord Limousin 2024
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024

ARTICLE 1.3 - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 10 août de 13h15 à 18h45 à : Espace Daniel Buffiere à Bassillac et Auberoche

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 10 août de 13h30 à 19h00 aux Ateliers Municipaux de Bassillac et Auberoche

Sur la demande d'engagement, pour des raisons d'organisation, il sera demandé aux équipages, de préciser s'ils seront présents aux vérifications administratives et techniques le samedi pour 13h15, pour 15h00, pour 17h00.

Des verifications administratives et techniques auront lieu de 10h00 à 12h15 mais **UNIQUEMENT** pour les équipages engagés à la **SEANCE DE ROULAGE PRIVE**

Les vérifications finales seront effectuées aux Ateliers Municipaux de Bassillac et Auberoche

ARTICLE 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET "PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 3ème rallye régional VHC 24 Dordogne Périgord doit adresser au secrétariat du rallye : Chez Mme FANET Maqali // 818 route du Cuvier // 24390 NAILHAC la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Vendredi 02 août minuit .

La demande pourra également être réalisée en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org>

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum (Modernes et VHC)

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs :

250€

220 € pour les équipages 100 % ASA des 4 couleurs

220 € pour les équipages venant de plus de 200 km (adresse pilote indiquée sur la licence)

sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4. - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures homologuées FIA/FFSA, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J en vigueur.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

(Sous réserve d'évolution de la réglementation FFSA 2024, pour les rallyes régionaux).

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance parking de l'aéroport de Bassillac et Auberoche délimités par un CH d'entrée et un CH de sortie.

4.3.2 Vitesse

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 20 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Merci de respecter cette limitation.

4.3.2.1 Zone d'Assistance

Dans la zone d'assistance les concurrents doivent obligatoirement : - tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture. - prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent la zone

ARTICLE 5 - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 25eme Rallye 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 136,290 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 «La Roquette» 5,2 km

ES 2.4.6 « Blis et Born » 8,1 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un reclassement sera effectué après la première section en prenant en compte les temps de la première épreuve chronométrée, si le déroulement du Rallye le permet.

6.2 RECONNAISSANCES

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents engagés à compter du Dimanche 2 août à l'adresse suivante :

Au Bar «Le Brabant» // 1 rue Jean Mermoz // 24330 Bassillac et Auberoche

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 2 août 2024 de 10h00 à 18h00 et le samedi 10 août de 9h00 à 19h00 **uniquement.**

6.2.1.: Nombre de passages

Le nombre de passage est limité à 3 par E.S maximum, des contrôles seront effectués. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou blocage en cours d'épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « reconnaissances » et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.2.2.: Véhicule

Véhicule de série, équipé de pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road-book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6 : Equipages

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite préalablement auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2. 11 - Identification des Officiels

Chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

Des coupes récompenseront les 3 premiers au scratch, les premiers de groupe et les premiers de classe. Chaque équipage à l'arrivée aura une petite récompense.

Les commissaires de route seront récompensés par des lots et coupes tirées au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 11 août à partir de 18h30

ARTICLE 11 - SEANCE DE ROULAGE PRIVEE

Une séance de roulage privée aura lieu pour les engagés du Rallye 24 2024.

Cette séance est réservée aux 40 premiers inscrits, au tarif de 40 €, sur simple demande à l'organisateur.

Les vérifications administratives et techniques pour le roulage se dérouleront le samedi 10 août de 10h00 à 12h15

Cette séance se déroulera le samedi 12 août de 14h00 à 17h30. Elle sera interdite au public.